



# Commune de Ludon-Médoc

ARR2025/055

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la requête présentée par l'entreprise **NGE ROUTES** afin d'effectuer des travaux de réfection de couche de roulement par rabotage et d'application d'enrobés bitumeux,

La Commune de LUDON-MÉDOC,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la voie citée ci-dessous,

## **-GIRATOIRE DES LAURIERS-**

### **A R R Ê T E**

#### **ARTICLE 1**

L'entreprise NGE ROUTES est autorisée à effectuer des travaux de réfection de voirie à partir du **20/06/2025 pour une durée de 30 jours**

#### **ARTICLE 2**

**Le giratoire sera fermé à la circulation.**

**La signalisation réglementaire ainsi que les déviations seront mises en place par la société réalisatrice des travaux.**

#### **ARTICLE 3**

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre excepté pour les véhicules affectés au chantier.

#### **ARTICLE 4**

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

#### **ARTICLE 5**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE 6**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Ludon-Médoc.

**ARTICLE 7** : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

#### **ARTICLE 8**

Notification du présent arrêté sera adressé à :

- Gendarmerie de Macau,
- Sapeurs-Pompiers de Macau,
- Police Municipale,
- Département de la Gironde,
- NGE ROUTES.

Fait à Ludon-Médoc, le 28 mai 2025,

M le Maire,



Philippe DUCAMP.